



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Actu Covid-19

**ASSISTANTS FAMILIAUX
ET ASSISTANTES FAMILIALES,
LES SYNDICATS INTERCO PORTENT
VOS REVENDICATIONS !**

Des difficultés accentuées

Pendant la période de confinement, les difficultés d'exercice de votre profession d'assistant·e familial·e sont accentuées :

- travail en continu, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, depuis quatre semaines et pour encore plusieurs semaines ;
- difficulté voire impossibilité de prendre du temps de repos et des congés ;
- complications relationnelles des jeunes fragiles, exacerbées avec le confinement, période particulièrement anxiogène, qui peut se traduire par de l'irritabilité, de l'agressivité, voire de la violence ;
- les rencontres avec les parents étant suspendues, cette frustration, qui s'ajoute aux autres, est très difficile à gérer au quotidien et génératrice de mal être et de stress ;
- obligation d'assurer une scolarisation à domicile sans en avoir forcément les compétences et la capacité matérielle : un seul ordinateur pour plusieurs enfants, absence d'imprimante, connexion à internet insuffisante...
- frais supplémentaires conséquents relatifs au confinement : achat de cartouches d'encre pour les cours liés à la scolarisation à distance, augmentation des repas à préparer puisqu'il n'y a plus de cantine, abonnements numériques pour la scolarisation ou la détente...



Des craintes exprimées

- Les frais supplémentaires engagés seront-ils pris en charge ?
- Le salaire et les indemnités habituels seront-ils maintenus si un enfant dont j'ai la charge n'a pu être rapatrié chez moi ?
- Mon contrat qui devait se terminer fin mars ou en avril sera-t-il renouvelé ?
- Quelle aide et quel soutien peuvent-ils m'être apportés par rapport à la scolarité des enfants ?
- Que faire en cas de Covid-19 déclaré au sein du foyer ?



Interco porte vos revendications auprès des présidents de conseil départemental

Certains départements ont déjà pris des mesures, comme la majoration des indemnités d'entretien de cinq euros par jour et par enfant, le temps du confinement, afin de pallier les dépenses supplémentaires occasionnées par l'obligation d'isolement.

Pendant cette période particulièrement éprouvante, vous n'êtes pas seul.e. Vous pouvez compter sur le syndicat Interco-CFDT de votre département pour porter vos difficultés et vos revendications auprès du Président du conseil départemental :

- augmentation des indemnités d'entretien pour pallier les frais supplémentaires et assurer le maintien du salaire,
- soutien scolaire adapté à la scolarité à domicile,
- maintien des aides psychologiques par un système de consultation téléphonique,
- possibilité de prises de congés rapidement à l'issue de la sortie de crise.

Ton contact